

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 28 janvier 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membres excusés : (2) M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 21 janvier 2014

Délibération n° : 5-2014

Objet : Mise en conformité des outils réglementaires du centre d'accueil de jour Les Marronniers

Suite à l'évaluation interne du centre d'accueil de jour « Les Marronniers » effectuée en 2013, le livret d'accueil, le contrat de séjour et/ou le règlement de fonctionnement doivent intégrer des mentions légales recommandées dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale telles que les voies de recours possibles pour les usagers, leur droit d'accès à toute information les concernant, la sensibilisation du personnel aux faits de maltraitance.

De plus, le CCAS accepte depuis le 1^{er} janvier 2014, le paiement de la prestation du service par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Par conséquent, les membres du conseil d'administration décident :

- de valider les ajustements portés sur le livret d'accueil, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement présentés en séance,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les documents définitifs et tous actes à intervenir pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

03 FEV. 2014



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2014